

**SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE - Maître Céline CASTINETTI**

Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN

Pôle Excellence Jean Louis, 342 Via Nova, 83600 FREJUS

Tél. : 04.98.11.45.00 - [karine@alvarez-arlabosse.com](mailto:karine@alvarez-arlabosse.com)

**Maître Sandrine FUSTER, - Avocat au Barreau de THONON-LES-BAINS,  
du LÉMAN et du GENEVOIS - 2 avenue de la Gare - 74200 THONON-LES-BAINS**

**Tél. : 04.50.73.06.52 - [sb.avocat@orange.fr](mailto:sb.avocat@orange.fr)**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT  
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

**Sur la commune d'ANNEMASSE (74100),**

**Ensemble immobilier dénommée RESIDENCE PARC AVENUE,  
rue Marc Courriard, place Moret, rue d'Etrembrières et rue des Amoureux,**

**Lot n° 1600 : UN STUDIO** d'une surface de **19,28 m<sup>2</sup>** loi Carrez  
situé au 7<sup>ème</sup> étage du corps de bâtiment C.

**MISE A PRIX : QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (15 200 €uros)**

**VISITE DES LIEUX :**

**par la SARL Raphaëlle DUFOUR & Alexandra RICCI,**

**Commissaires de Justice à ANNEMASSE,**

**le lundi 15 juin 2026 de 10 h à 11 h. Rendez-vous sur place.**

Cette adjudication aura lieu à l'audience devant le Juge de l'Exécution immobilier  
**près le Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS (Haute Savoie),**

au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu,

**LE VENDREDI 26 JUIN 2026 A 15 HEURES**

**La présente vente est poursuivie A LA**

**REQUETE DU :**

**FONDS COMMUN DE TITRISATION SAVOIR-**

**FAIRE**, représenté par la société de gestion France  
TITRISATION, société par actions simplifiée à associé  
unique, agréée en qualité de société de gestion de por-  
tefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers, immatri-  
culée au Registre du Commerce et des Sociétés de  
PARIS sous le numéro 353 053 531 et dont le siège  
social est situé 1 boulevard Haussmann - 75009

PARIS, agissant poursuites et diligences en la per-  
sonne de ses représentants légaux domiciliés en cette  
qualité audit siège, et représenté par son recouvreur, la  
société LINK FINANCIAL, Société par action simplifiée,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés  
de NANTES sous le numéro 842 762 528, dont le siège  
social est situé 1 rue Célestin Freinet, Nantill A - 44000  
NANTES, agissant poursuites et diligences en la per-  
sonne de se représentant légaux domiciliés en cette  
qualité audit siège, le FONDS COMMUN DE

TITRISATION SAVOIR-FAIRE, représenté par la Société de gestion FRANCE TITRISATION, venant aux droits de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), suivant acte de cession de créances en date du 31 octobre 2024,

**Ayant pour avocat postulant Maître Sandrine FUSTER**, Avocat au Barreau de THONON-LES-BAINS, du LÉMAN et du GENEVOIS,

**Et pour Avocat plaidant Maître Céline CASTINETTI**, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN membre de la SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE.

### DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Sur la commune de ANNEMASSE (74100), Haute-Savoie, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « RESIDENCE PARC AVENUE » rue Marc Courriard, place Moret, rue d'Etrembrières et rue des Amoureux, et figurant au cadastre de ladite commune section A numéros 655, 656, 659 à 674, 2048, 2049, 2109 à 2111, 2987 à 2989 et 4466, pour une contenance totale de 48 a 24 ca ;

Dans le **lot volume 1001**,

**Le lot 1600** : Un studio situé au 7<sup>ème</sup> étage du corps de bâtiment C escalier C1 portant le numéro 713 sur le plan du niveau R + 7 du bâtiment C comprenant : entrée, séjour avec kitchenette, salle d'eau avec douche et WC,

Et les 187/103.235èmes des parties communes générales.

Diagnostic de performance énergétique : Classe D

La SARL Raphaëlle DUFOUR & Alexandra RICCI a dressé le procès-verbal descriptif le 09 septembre 2024.

### OCCUPATION :

Le bien immobilier fait l'objet d'un bail commercial

consenti à la société © AVOVENTES.FR dont le

© AVOVENTES.FR

Par ce bail commercial, conclu pour une durée de 9 ans et renouvelé en date du 01 janvier 2015, le preneur est autorisé à exploiter le bien et son mobilier dans le cadre de son activité de résidence de services pour étudiants.

La société UXCO est le gestionnaire de la résidence.

**SYNDIC** : Cet ensemble immobilier est géré par le Cabinet 4807 IMMOBILIER (syndic.annemasse@groupe4807.fr ; 04.50.95.46.70)

**FRAIS** : Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

**Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de THONON LES BAINS.**

Pour porter les enchères, l'Avocat devra notamment être en possession d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque libellé à l'ordre de Compte séquestre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de THONON LES BAINS d'un montant de 3 000 €.

Outre les charges clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente contenant les clauses et les conditions générales et particulières de vente sur saisie immobilière dressé par **Maître Sandrine FUSTER déposé au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS (RG n° 24/00110)** où il peut être consulté, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant, ou encore sur le site

**www.avoventes.fr**